

Date de convocation :
22 janvier 2025

Date d'affichage :
22 janvier 2025

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril (pouvoir à Damien THIRAULT) - M. LECUYER Damien (pouvoir à Laurent BEZIERS) - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Claudie DEHOVE) - M. REMY Michel (pouvoir à Alain NORMAND) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à Alexis THIRAULT)

Absents : Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel

M. Alexis THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Code Général des Collectivités Territoires (CGCT) encadre les dépenses et les recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux

Jusqu'à l'adoption du budget, l'article L1612-1 du CGCT autorise le Maire à

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des dépenses au chapitre 16 et 18 et les restes à réaliser, sur autorisation du conseil municipal

04-2025
OUVERTURE DE
CREDIT

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivant avant le vote du budget primitif :

Opération 152 - Matériel Mairie
Compte 2158 : 1 620.00 euros

Opération 201 - Rénovation intérieure Salle Municipale
Compte 2135 : 3 700.00 euros

Achat de terrain
Compte 2111 : 1 863.00 euros

Après étude et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget primitif 2025

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.